SCP HLM à capital variable
400 rue de la Martinière – BASSENS -73025 CHAMBERY Cedex
Code NAF 4110 A – SIREN 745 520 288 - TVA FR 60 745 520 288
Tél : 04 79 33 37 45
Mail : infos@savoisienne.com

REGLEMENT DE CONSULTATION

Procédure adaptée

Construction d'un bâtiment de 14 logements en accession

"LE PRE HAUT"

Route d'Epersy - 73 ENTRELACS (MOGNARD)

Date limite de remise des offres : Jeudi 17 décembre 2026 à 17h00

OPERATION :
"LE PRE HAUT" Route d'Epersy - 73 ENTRELACS (MOGNARD)
Construction d'un bâtiment de 14 logements en accession.

MAITRE D'OUVRAGE :	**SAVOISIENNE HABITAT**
Représenté par :	**Maxence BERNARD**
Adresse :	**400, rue de la Martinière - BASSENS - 73025 CHAMBERY CEDEX**
Téléphone :	**04.79.33.37.45**
Mail :	**acombaz@savoisienne.com**
ARCHITECTE :	**UNANIME**
Représenté par :	**Mme Chiara TAMBURINI**
Adresse :	**6 Allée des Joncs - 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND**
Téléphone :	**04 79 34 36 25**
Mail :	**c.tamburini@unanime.fr**
ECONOMISTE :	**EXE 8**
Représenté par :	**M. HOFF Remy**
Adresse :	**162, rue de Pomaray - - 73000 SONNAZ**
Téléphone :	**06.49.77.38.98**
Mail :	**rhoff@hoff-sas.com**
OPC- MOE :	**OAK**
Représenté par :	**M. HARDY Richard**
Adresse :	**86 rue Saint Vincent 38500 VOIRON**
Téléphone :	**676773580**
Mail :	**richardhardy@oak-moe.fr**
B.E.T FLUIDES :	**IBI**
Représenté par :	**M. TEILLOT Cyrille**
Adresse :	**110, rue des Tenettes - 73190 ST BALDOPH**
Téléphone :	**04 79 60 06 67**
Mail :	**cyrille.teillot@bet-ibi.fr**
B.E.T STRUCTURES :	**SECOBA**
Représenté par :	**M. DECROCK Laurent**
Adresse :	**30, allée Albert Sylvestre – Le Polygone 73000 CHAMBERY**
Téléphone :	**04.79.68.27.60**
Mail :	**secoba@secoba.fr**
B.E.T VRD :	**EUREKA**
Représenté par :	**M. LEMARIE David**
Adresse :	**68 rue Louis Berthollet - 73000 CHAMBERY**
Téléphone :	**04 79 33 37 18**
Mail :	**contact@eureka-ge.fr**
Bureau de Contrôle :	**APAVE**
Représenté par :	**M. NOEL Sebastien**
Adresse :	**Parc d'Activités Alpespace - 497, Avenue Léonard de Vinci 73800 STE HELENE DU LAC**
Téléphone :	**06.58.27.89.02**
Mail :	**sebastien.noel@apave.com**
Bureau de Coordination SPS :	**QUALICONSULT**
Représenté par :	**M. DEMEURE Thierry**
Adresse :	**159 allée Albert Sylvestre - 73000 CHAMBERY**
Téléphone :	**04 79 75 00 00**
Mail :	**alpes.qcs@qualiconsult.fr**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : Objet de la consultation d'entreprises

ARTICLE 2 : Conditions de la consultation d'entreprises

2.1. Etendue et mode de la consultation
2.2. Décomposition en tranches, en lots
2.3. Complément à apporter au CCTP
2.4. Variantes
2.5. Délai d'exécution
2.6. Délai de validité des offres
2.7. Propriété intellectuelle des projets
2.8. Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense
2.9 Garanties particulières pour matériau de type nouveau
2.10 Engagement de performance

ARTICLE 3 : Présentation des offres

3.1 Dossier de consultation
3.2 Composition des offres
3.3 Remise des offres - Conditions d'envoi

ARTICLE 4 : Jugement des offres

4.1 Conditions de fond
4.2 Condition de forme
4.3 Disposition particulière

ANNEXES :

ANNEXE I : Déclaration à souscrire

ANNEXE II : Acte d'engagement

ANNEXE III : Mémoire Technique

ANNEXE IV : Annexe à l'A.E. en cas de sous-traitance

ANNEXE V : Délégation de paiement sous-traitant

ANNEXE VI : Déclaration sur l'honneur

➢ ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES

La présente consultation concerne les travaux de :

Construction d'un bâtiment de 14 logements en accession.

➢ ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES

- **ARTICLE 2.1. - ETENDUE ET MODE DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est lancée avec variante(s)

et est soumis aux dispositions :
de l'Ordonnance n° 2018-1074 du code de la commande Publique du 26/11/2018

- **ARTICLE 2.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES, EN LOTS**

Les travaux définis ci-dessus font l'objet de 19 lots.

La décomposition est la suivante :

LOT N° 01	**TERRASSEMENT**
LOT N° 02	**VRD**
LOT N° 03	**GROS ŒUVRE**
LOT N° 04	**CHARPENTE**
LOT N° 05	**ETANCHEITE**
LOT N° 06	**MENUISERIES EXTERIEURES**
LOT N° 07	**ECHAFAUDAGES**
LOT N° 08	**FACADES**
LOT N° 09	**SERRURERIE**
LOT N° 10	**CLOISON DOUBLAGE**
LOT N° 11	**MENUISERIES INTERIEURES**
LOT N° 12	**CHAPE**
LOT N° 13	**CARRELAGE**
LOT N° 14	**PEINTURE**
LOT N° 15	**SOLS SOUPLES**
LOT N° 16	**ELECTRICITE**
LOT N° 17	**PLOMBERIE**
LOT N° 18	**PAYSAGE**
LOT N° 19	**NETTOYAGE**

Chaque candidat pouvant présenter une offre correspondant à un ou plusieurs lots pour lesquels il possède les qualifications techniques nécessaires.

- **ARTICLE 2.3. COMPLEMENTS A APPORTER AU CCTP**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au descriptif. Ils devront remettre une offre rigoureusement conforme au projet.

- **ARTICLE 2.4 - VARIANTES**

2.4.1. Variantes

Les candidats sont tenus de remettre une offre rigoureusement conforme au projet de base et répondre aux variantes prévues par le descriptif. Il est expressément précisé que les variantes proposées par les candidats en dehors du cadre prévu par le dossier de consultation ne seront examinées qu'à partir du moment où le candidat aura fait une offre selon le projet tel que rappelé ci-dessus ; sous réserve de les détailler tant en terme de qualité qu'en terme de prix. Les variantes ainsi proposées devront permettre d'obtenir des performances au moins équivalentes aux prescriptions de base définies dans le descriptif. Ces performances devront être justifiées par tous documents.

2.4.2. Notification d'erreurs éventuelles dans les documents de consultation

Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans le cadre de détail estimatif du dossier de consultation des entreprises et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, il présentera son offre en décomposant son détail estimatif en deux parties :

- Le montant de la première sera le résultat de l'application des prix unitaires qu'il proposera, aux quantités des natures d'ouvrages qui figurent dans le cadre de détail estimatif du D.C.E.

- Le montant de la deuxième partie sera celui des modifications que le candidat estimera devoir rapporter à ce cadre de détail estimatif et présentées dans un document séparé
  . en modifiant les quantités des natures d'ouvrages qui y sont indiquées.
  . et/ou en y ajoutant éventuellement des natures d'ouvrages et en indiquant les prix et quantités correspondants.

Il appartient à chaque candidat de présenter, dans la deuxième partie du détail estimatif de son offre, des modifications telles que les ouvrages ou parties d'ouvrages ci-dessus puissent être réglées aux moyens des prix forfaitaires résultant de ces modifications.

- **ARTICLE 2.5 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai global d'exécution est fixé dans le CCAP. Il sera au maximum de 16 MOIS.
Il sera rappelé dans l'acte d'engagement.

Le délai pourra être ajusté lors de la mise au point du calendrier contractuel.

- **ARTICLE 2.6. - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres. (dérogation à l'article 4.2.1 du CCAG)

- **ARTICLE 2.7. - PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS**

Les variantes et les propositions techniques présentées par les entreprises demeurent leur propriété intellectuelle pour ce qui concerne leurs procédés.

- **ARTICLE 2.8. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTERESSANT LA DEFENSE**

Sans objet.

- **ARTICLE 2.9 - GARANTIES PARTICULIERES POUR MATERIAU DE TYPE NOUVEAU**

En cas d'usage ou de mise en œuvre de matériaux, de fournitures ou procédés de type nouveau, il sera demandé des garanties dont la durée et la nature ne sauraient être inférieures à celles qui découlent de la réglementation et des documents techniques généraux.

- **ARTICLE 2.10 - ENGAGEMENT DE PERFORMANCE**

Il doit être répondu aux performances demandées par les spécifications du descriptif. A cet effet, il est précisé qu'il sera demandé aux entreprises susceptibles d'être retenues définitivement, toutes notes de calculs, carnets de détails, etc., permettant de justifier le respect des performances.

➢ ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

- **ARTICLE 3.1. - DOSSIER DE CONSULTATION**

Les dossiers de consultation seront retirés auprès de
HELIO TECHNIC 33 Rue Plaisance 73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 33 08 93
Ils seront remis aux frais des entreprises.

- **ARTICLE 3.2. - COMPOSITION DES OFFRES**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées paraphées et signées par eux.

1 Une déclaration conforme au modèle joint (annexe 1) ou, le cas échéant, copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.

2 Un projet de marché comprenant :

- **un acte d'engagement** (cadre ci-joint à compléter - annexe II).
- **un Mémoire Technique**, et ses annexes (cadre ci-joint à compléter - annexe III)
- **le cahier des Clauses Techniques Particulières** joint au dossier de consultation à accepter sans aucune modification autres que les compléments prévus à l'article 2.4.
- **la décomposition du prix global et forfaitaire par nature d'ouvrage** (DPGF).
- **Charte chantier faible impact signée** (annexe 1 au CCAP)

Nb : Ne pas renvoyer le CCAP

3 Les attestations d'assurances (CF Mémoire Technique)

4 Attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration des déclarations fiscales et sociales obligatoires (Annexe V) (En remplacement des attestation sociales et fiscales).

- **ARTICLE 3.3 - REMISE DES OFFRES - CONDITIONS D'ENVOI**

Les offres seront remises avant la date limite fixée au :

Jeudi 17 décembre 2026 à 17h00

par envoi Dématérialisé :

- Sur le site http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com

➢ ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

- **ARTICLE 4.1. - LES CONDITIONS DE FOND**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles de l'ordonnance n°2018-1074 du code de la commande publique du 26/11/2018.

Les critères de sélection sont à définir au cas par cas en fonction de l'opération.

Les critères de sélection des offres se fonderont sur :

60 %	Le prix des prestations à l'Acte d'Engagement
30 %	La valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du Mémoire technique annexé au présent Règlement de Consultation
10 %	Valeur environnementale de l'offre (cf. article du CCAP)

Il est également rappelé que la composition des dossiers d'offres, et le respect des clauses du présent règlement de consultation seront rigoureusement vérifiés.

La Maitrise d'ouvrage se réserve le droit d'écarter les offres anormalement basses après avoir demandé par écrit les précisions qu'elle juge utiles et vérifié les justifications fournies.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager une négociation avec une ou plusieurs entreprises ayant remis une offre, avant l'attribution du marché. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix, les dispositions techniques, les délais et les modalités d'exécution des travaux.
À l'issue de cette phase, les entreprises pourront être invitées à remettre une offre finale.

- **ARTICLE 4.2. - LES CONDITIONS DE FORME**

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans le détail estimatif, la somme portée en lettres dans l'acte d'engagement prévaut.

Dans le cas ou des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non-cohérente.

- **ARTICLE 4.3. - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Si au terme de la consultation, un candidat est informé que son offre est retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le maître de l'ouvrage ne passerait pas avec lui le marché de travaux correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. En effet, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

DECLARATION A SOUSCRIRE PAR LES SOCIETES SOUMISSIONNANT AUX MARCHES PASSES AU NOM DES SOCIETES ANONYMES D'HABITATION A LOYER MODERE

1 Dénomination de la Société (ou raison sociale) :

2 Adresse du siège social :

3 Forme juridique de la Société :

4 Montant du capital social :

5 Numéro et date d'inscription au registre du commerce :

6 Nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

7 Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise au greffe du tribunal de Commerce ?

OUI ☐ NON ☐ (1)

8 Le déclarant atteste que ni la Société, ni aucune des personnes qui occupent des positions définies par l'article 104 de la loi du 13 juillet 1967 ne sont en état de liquidation des biens, de règlement judiciaire ou en état de faillite personnelle.

9 L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet de l'une des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ?

OUI ☐ NON ☐ (1)

10 L'une des personnes exerçant ou ayant exercé dans la société des fonctions de direction, de gérance ou d'administration a-t-elle été condamnée en application de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative au prix.

OUI ☐ NON ☐ (1)

11 J'atteste, que la société a satisfait l'ensemble des obligations prévues par l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958 - article 56 (article 433.9 du CCH) que les numéros d'immatriculation à la Sécurité Sociale des établissements de la société sont les suivants

12 La société est-elle soumise à la réglementation sur l'organisation de la défense en matière de travaux publics et de bâtiments ?

OUI ☐ NON ☐ (1)

13 Nom, prénoms, qualité du signataire de la déclaration :

14 Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 6 du Décret n° 61-552 du 23 mai 1961 modifié, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

(1) Cocher la case correspondante

Fait à :

Le

<u>Rappel</u>

Conformément à l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

I - Ne peut obtenir de commandes de la part de l'Etat et des établissements publics visés à l'article 39 du code des marchés publics, et les sociétés privées d'HLM :

- *toute personne condamnée pour infraction à une disposition du code général des impôts prévoyant des sanctions pénales et à l'encontre de laquelle le tribunal a prononcé l'interdiction d'obtenir de telles commandes ;*
- *toute personne morale sous le couvert de laquelle le condamné agirait pour se soustraire à cette interdiction ;*
- *toute entreprise redevable de l'impôt fraudé lorsque la personne condamnée qui a fait l'objet de l'interdiction est un dirigeant de droit ou de fait de l'entreprise. Cette exclusion s'applique pendant toute la durée de l'interdiction et cesse si ce dirigeant en est relevé dans les conditions prévues à l'article 55.1 du code pénal.*

L'exclusion prononcée en application du présent paragraphe cesse de plein droit lorsque l'entreprise n'emploie plus la personne condamnée.

II - Les dispositions du paragraphe I sont applicables aux entreprises qui exécutent en qualité de sous-traitant une partie des commandes susvisées.

III - En cas d'inobservation des dispositions prévues par le présent article, le marché peut, aux torts exclusifs du titulaire, être résilié ou mis en régie.

ACTE D'ENGAGEMENT

➢ Article premier - CONTRACTANT

Je soussigné .....
Agissant en qualité de : .....

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés.
- Après avoir établi la déclaration prévue à l'article R 433.9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Engage la société : .....
Numéro de SIRET : .....
Adresse : .....
.....
Adresse électronique : .....
Numéro de téléphone : .....

Sur la base de son offre, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du **LOT N°** ..... (1)

Pour le compte de :

SAVOISIENNE HABITAT
"LE PRE HAUT"
Construction d'un bâtiment de 14 logements en accession
Route d'Epersy - 73 ENTRELACS (MOGNARD)

Dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

➢ Article 2 - PRIX

2.1. Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global, forfaitaire, égal à :

MONTANT HT	Euros
TVA 20 %	Euros
MONTANT TTC	Euros

En lettres :

Le mois d'établissement des prix est le mois de : AVRIL 2026

Les conditions d'actualisation et de révision des prix sont les suivantes :
Les prix sont fermes et actualisables (voir article 3.8 du CCAP)

2.2. Le montant maximum de la créance que je pourrai présenter en nantissement est de : .....Euros TTC.

2.3. Dans le cas de sous-traitance d'une partie des prestations, les clauses du CCAP de travaux concernant la désignation et le paiement des sous-traitants seront seules applicables.

➢ ARTICLE 3 – DELAIS

Les travaux tous corps d'état seront exécutés dans le délai de 16 MOIS à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1 de démarrage des travaux.

➢ ARTICLE 4 - PERFORMANCES TECHNIQUES

Je m'engage par la présente à respecter les performances techniques prévues par le dossier de consultation, qu'il s'agisse notamment des performances acoustiques, énergétiques (Label HPE, QUALITEL, bilan énergétique, bilan de consommation...).

➢ ARTICLE 5 – COMPTE FOURNISSEUR

Indépendamment du présent marché, si SAVOISIENNE HABITAT est amenée à faire intervenir l'entreprise pour d'autres marchés, il est alors accepté par les parties la création dans la comptabilité de SAVOISIENNE HABITAT, d'un compte fournisseurs général regroupant l'ensemble des chantiers.
Ce compte fonctionnera, entre autre, par compensation, entre les différents chantiers, pour quelque cause que ce soit, telles que notamment, pénalités, ou intérêts de retard, malfaçons, accidents, désordres, reprise de chantier, ou pour toutes autres causes.

➢ ARTICLE 6 - PAIEMENTS

L'entreprise fournit un RIB afin que le Maitre de l'ouvrage se libère des sommes dues au titre du présent Marché.
Règlements à 30 jours fin de mois.

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber (2) sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 dont les dispositions ont été modifiées par l'article 56 de la loi 78.753 du 17 juillet 1978.

Fait en un seul original
A Chambéry, le

Mention manuscrite
"Lu et approuvé"
Signature + Tampon de l'Entrepreneur :

Signature + tampon Maître d'Ouvrage

Objet :

Route d'Epersy - 73 ENTRELACS (MOGNARD)

Construction d'un bâtiment de 14 logements en accession

MEMOIRE TECHNIQUE

Le présent Mémoire Technique est une pièce constitutive et contractuelle du Marché, figurant à l'article du 3.2 du Règlement de Consultation et à l'article 2.1. du C.C.A.P.

Les entreprises pourront fournir les éléments demandés en pièces annexes.

Entreprise :

Nom : .....
Adresse : .....
Tél : .....
Mail : .....
Personne à contacter (en charge de l'objet du marché) : .....
Date de création (joindre KBIS) : .....

1. Capacité de l'entreprise

a. Chiffre d'affaires des 3 dernières années :

Année 2025	Année 2024	Année 2023

b. **Références et attestations de réalisations récentes de chantiers similaires (taille, technicité, …) des 3 dernières années (une liste peut être fournie en annexe)**

Nom de l'opération	Maître d'ouvrage Nom et téléphone du responsable de l'opération	Maître d'œuvre Nom et téléphone de l'architecte et/ou du bureau d'études techniques	Nombre logements	Montant du Marché HT

c. **Effectif et moyens de l'entreprise**

i. **Description du matériel significatif**

.....

.....

ii. **Moyens humains**

Personnel administratif, conducteur de travaux, chef de chantier, compagnons, ouvriers non spécialisés, apprentis, personnes en insertion (opération en secteur ANRU par exemple)

Personnel administratif	Conducteur de travaux	Chef de chantier	Compagnons	Apprentis	Personnes en insertion

d. **Qualifications délivrées par un organisme agréé :**

Il s'agit d'indiquer ici les qualifications QUALIBAT, QUALIFELEC, ISO, etc. …, détenues par l'entreprise.

.....

.....

2. Délais et moyens de l'entreprise

a. Moyens humains, matériels et produits affectés spécifiquement au chantier :

Les renseignements fournis par l'entreprise doivent permettre au maître d'ouvrage et au maitre d'œuvre d'apprécier que les moyens dédiés par l'entreprise sont en adéquation avec le volume des travaux à réaliser sur l'opération objet de la présente consultation

i. **Nombre de compagnons affectés au chantier et organisation des équipes,**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ii. **Encadrement du chantier (chef de chantier, conducteur de travaux) : expérience et ancienneté dans l'entreprise**

.....
.....
.....

iii. **Description du matériel nécessaire à la réalisation des travaux**

.....
.....
.....

b. Délais :

Les renseignements fournis par l'entreprise doivent permettre au maître d'ouvrage et au maitre d'œuvre d'apprécier l'organisation et la méthodologie de l'entreprise afin de réaliser les travaux dans les délais impartis.

i. **Observations éventuelles de l'entreprise sur la base du planning établit par le maitre d'œuvre : optimisation, phasage différent, …**

.....
.....
.....

3. Qualité technique et environnementale

a. Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées :

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage (et au maître d'œuvre) de connaître les contraintes que l'entreprise aurait détectées lors de l'étude du dossier et liées à l'exécution de ses propres travaux et les interférences éventuelles avec ceux des autres corps d'état.

1. Contraintes identifiées par l'entreprise

.....
.....
.....
.....
.....

2. Dispositions envisagées pour traiter la contrainte

.....
.....
.....
.....
.....

b. Organisation et gestion du S.A.V. :

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage (et au maître d'oeuvre) de connaître les dispositions prises par l'entreprise relatives au service après-vente et la gestion du suivi de l'année de parfait achèvement.

1. Organisation du S.A.V. de l'entreprise :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Délai d'intervention dans le cadre du S.A.V. (intervention urgente, intervention normale) :

L'entreprise s'engage à intervenir au maximum sous :
Intervention urgente : ..... jours ou ..... heures
Intervention normale : ..... jours ou ..... heures

c. Section environnementale

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage (et au maître d'oeuvre) de connaître les dispositions prises par l'entreprise relatives à l'environnement.

1. Liste (non exhaustive) de matériaux bas carbone ou biosourcés que l'entreprise s'engage à utiliser :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Descriptif de la gestion, traçabilité et taux de valorisation des déchets :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Engagement :

Je soussigné .....
Représentant et/ou habilité à représenter l'entreprise .....
Agissant en qualité de .....
Certifie que les renseignements énoncés ci-dessus sont exacts
M'engage, si les travaux me sont attribués, à appliquer et respecter le présent mémoire technique.

Fait à ..... , le .....
(Cachet + signature)

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des

conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)

(Marché des S.A)

MARCHE .....

Titulaire .....

Objet .....

PRESTATIONS SOUS TRAITEES

Nature ..... -
montant € HT (AUTOLIQUIDATION de la TVA) .....
(***Joindre le devis correspondant du sous-traitant. Si celui-ci n'est pas fourni, la demande sera refusée***.)

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale .....
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société .....
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) .....
- numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers.....
- adresse .....
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre).....
- adresse .....
- numéro de compte .....

(***Joindre attestations fiscales et sociales, attestation d'assurance responsabilité civile et décennale***)

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Paiement par le Maitre d'ouvrage sur présentation de la situation de travaux visée par l'architecte.
(***Joindre RIB et KBIS***)

- modalités de calcul et de versements des avances et acomptes.....
- date (ou mois) d'établissement des prix .....
- modalités de révision des prix (Sans objet).....
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions, et retenues diverses.....
- personnes habilitées à donner les renseignements prévus à l'article .... du C.C.A.P .....

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

.....

Le maître de l'ouvrage L'Entrepreneur Le sous-traitant

(1) Pièces à joindre

- Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.40 du 14 avril 1952.

- Certificat de qualification OPQCB - QUALIFELEC - QUALIFANTEN - carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics, ou la qualification CNIH.

- Attestation d'assurance responsabilité civile dommages au tiers, individuelle de base 73 ou décennale Entrepreneur 77.

- Attestations des administrations, organismes ou comptables chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et cotisations sociales (Sécurité sociale, allocations familiales, congés payés et chômage intempérie).

- Attestation figurant à l'art. R.324.4 du Code du Travail

NB : Rappel article R.324.4

 Dans tous les cas, l'un des documents suivants :

a Attestation de fourniture de déclarations sociales, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations sociales incombant au cocontractant et datant de moins d'un an
b Avis d'imposition afférent à la taxe professionnelle pour l'exercice précédent
c Attestations par lesquelles le cocontractant justifie de la régularité de sa situation au regard des articles 52, 53, 54 et 259 du Code des marchés publics
d Attestation de garanties financières prévue à l'article L 124.8 pour les entreprises de travail temporaire
e A défaut des documents mentionnés aux a, b et c ci-dessus, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises

, *Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :*
a Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
b Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
c Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertorie des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
d Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.

f Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3; L 143.5 et L 620.3.

Délégation de paiement Sous-traitant

Opération :.....

Entrepreneur principal *(nom)* .....
Lot : .....

Sous-traitant *(nom)* **:** .....

Entre les soussignés

⇨ **SAVOISIENNE HABITAT**, maître d'ouvrage
400 Rue de la Martinière – 73025 CHAMBERY CEDEX
Représentée par Monsieur Samuel RABILLARD agissant en qualité de Directeur
Ci-après dénommée le maître d'ouvrage

⇨ La société *(nom)* ..... **,** entrepreneur titulaire principal,
Adresse : .....
Représentée par *(nom)*.....
Ci-après dénommée l'entrepreneur principal

⇨ La société *(nom)* ..... , entreprise sous-traitante,
(adresse) .....
Représentée par *(nom)*.....
Ci-après dénommée le sous-traitant

Il a été convenu de la délégation de paiement ci-après :

1) Exposé préalable :

L'entrepreneur principal a été chargé par le maître de l'ouvrage de la réalisation des travaux du lot - suivant un marché en date du .

L'entrepreneur principal a confié au sous-traitant la partie des travaux concernant le lot n° pour un montant total net de *(montant en chiffres et en lettres)*.....
.....

Le sous-traitant a été accepté et ses conditions de paiement ont été agréées par le maître de l'ouvrage, et ce, par contrat de sous-traitance en date du ..... .

2) Délégation de paiement :

En vertu des articles 14 et 14.1 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance, les parties ci-dessus ont convenu de la présente délégation de paiement.

L'entrepreneur principal délègue le maître de l'ouvrage, qui l'accepte expressément, au sous-traitant pour recevoir le paiement direct des sommes dues au titre du contrat de sous-traitance visé ci-dessus dans les termes de l'article 1275 du Code Civil.

De convention expresse entre les parties, le maître de l'ouvrage ne procédera au règlement des situations présentées par le sous-traitant que sur ordre de l'entrepreneur principal.

Le régime de l'autoliquidation de la TVA sera appliqué à tous les règlements effectués par le maître d'ouvrage.

Le règlement des situations se fera dans les délais prévus dans le contrat de sous-traitance.

Fait le ....., à ..... , en 3 exemplaires

Le maître de l'ouvrage	L'entrepreneur principal	Le sous-traitant

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné……..

Agissant en qualité de……..

Pour le compte de ……

Dont le siège social est ……

……..

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou à la Chambre des Métiers de :

……..

N° SIRET : …… APE : ……..

Atteste sur l'honneur que j'ai satisfait aux obligations fiscales et sociales prévues aux articles 43 et 46 du code des marchés publics.

Fait à .....

Le .....

L'Entrepreneur

(cachet + signature)

ANNEXE

MARCHES PRIVES DE TRAVAUX
CAUTION EN REMPLACEMENT DE RETENUE DE GARANTIE
(Conforme à l'arrêté du 1er Décembre 1987 J.O. du 30 Mars 1988)

Je soussigné (1) ……
Agissant en qualité de ……..
De l'agence (2) …….
De (3) …….

Déclare me porter caution solidaire de (4) ……..
……..
ci-après dénommé l'entrepreneur vis-à-vis de (5)
……..
ci-après dénommé le maître de l'ouvrage,

pour le montant du cautionnement auquel l'entrepreneur est assujetti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971, au titre d'un marché de € ..... passé avec le maître de l'ouvrage en date du .....
ayant pour objet …….

La présente caution est limitée à la somme de € (6)……
……
sauf à parfaire ou à diminuer s'il y a lieu, en application de l'article 1er de la loi sus-visée, le montant étant alors calculé sur la valeur définitive du marché, telle qu'elle doit résulter du contrat précité à l'exclusion de tous travaux supplémentaires non prévus au marché.

Elle garantit la réparation de tous les désordres signalés par le maître de l'ouvrage soit au moyen de réserves mentionnées au procès-verbal de réception, soit par voie de notification écrite pour ceux révélés postérieurement à cette réception.

Elle prendra fin, dans les conditions de l'article 2 de la loi susvisée, à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception, fait avec ou sans réserve, des travaux, sauf opposition notifiée par le maître de l'ouvrage, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'agence susvisée.

Fait à ……., le …….